

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 3 septembre 2020

Un plan de relance incomplet malgré des mesures qui vont aider les entreprises sociales et solidaires à surmonter la crise

Le Premier Ministre vient d'annoncer un plan de relance de 100 milliards d'euros pour l'économie française en faveur de la souveraineté économique, de la transition écologique et de la solidarité.

Par la nature même de leur activité et leur utilité sur le plan social, écologique et solidaire, les entreprises de l'ESS, créatrices d'emplois de proximité, ont un rôle de premier ordre à jouer dans la mise en œuvre de ce plan de relance, notamment sur son volet autour de la cohésion sociale et territoriale.

Le plan souligne qu'une attention particulière sera portée à l'économie sociale et solidaire sans toutefois proposer, dans les premières mesures présentées, un vrai plan de développement d'ensemble du secteur tel que le demandait l'UDES pour accélérer la mutation de l'économie.

Certaines mesures reprennent cependant celles du <u>new deal social et écologique</u> défendu par l'UDES et présenté au Gouvernement dès le mois de mai dernier et au Premier ministre le 11 juillet dernier.

L'Union salue ainsi des propositions qu'elle a porté ces derniers mois sur :

- Le développement de l'économie circulaire et des circuits courts avec des aides à l'investissement dans le recyclage et le réemploi.
- Des investissements dans les secteurs sanitaire et médico-social dans le cadre du Ségur de la santé.
- La mise en œuvre d'aides pour l'emploi des jeunes avec le versement aux employeurs d'une aide de 4000€ pour l'embauche d'un jeune de moins de 25 ans pour un contrat de 3 mois minimum et de 8000€ maximum pour un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- La création de 300 000 parcours d'accompagnement et d'insertion avec notamment la création de 120 000 parcours emplois compétences, et un renforcement de la Garantie jeune. Pour que le dispositif d'emploi aidé soit réellement efficient et pérenne sans fragiliser le modèle économique des associations, il est nécessaire qu'il s'inspire de la physionomie et du paramétrage des emplois boost défendus par l'UDES (ciblage, fonds d'amorçage dégressif sur trois ans, contribution conjointe de l'Etat et des régions).
- Les 3 milliards d'euros de garanties de l'Etat prévus pour renforcer les fonds propres des entreprises ayant des difficultés de trésorerie notamment sous la forme de prêts participatifs. Cette mesure devrait fortement aider certaines entreprises associatives puisqu'il existe actuellement un fort risque de dépôt de bilan pour 2,5% des associations employeuses, soit environ 4000 associations. Par ailleurs, une majorité de ces associations ne disposent que de 3 mois d'avance de trésorerie.



 Le soutien à la formation avec la création de 200 000 places de formation vers les secteurs d'avenir et notamment celui de la santé et du sanitaire, social et médicosocial et le renforcement du dispositif Pro A et du CPF de transition pour préparer les compétences de demain.

Par ailleurs, l'UDES se félicite de la baisse, dès l'année prochaine, des impôts de production auxquels pourront avoir accès les PME/TPE de l'ESS notamment dans le secteur coopératif.

Si l'Union accueille favorablement l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises, elle demande à ce qu'elles soient accompagnées de la mise en œuvre d'un travail sur l'impact positif social et/ou environnemental de leurs activités économiques et de la lutte contre leurs externalités négatives.

« Ce plan de relance marque une ambition nouvelle au service de la transition écologique et de la cohésion sociale et territoriale ce qui va dans le bon sens. Nous y prendrons notre part en contribuant à la mise en œuvre de certaines propositions qui nous concernent directement. Nos entreprises sont dans l'urgence et elles doivent bénéficier très rapidement des actions de soutien proposées. Nous regrettons cependant que l'ESS ne dispose pas d'un fonds d'investissement dédié dans ce plan alors que le gouvernement souligne le rôle majeur du secteur dans le développement d'un modèle de croissance vert et solidaire. Et nous attendons également les mesures législatives qui seront prises ces prochaines semaines sur les questions majeures du grand âge et du handicap ainsi que la mise en place de plans de soutiens sectoriels dans les secteurs de l'animation périscolaire, du lien social et de l'aide et soins à domicile. » précise Hugues Vidor.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.